

## Nogaro – Toujours pas de contournement de la ville en vue

Un ex-élu exprime son ras-le-bol



Nogaro – Toujours pas de contournement de la ville en vue

**Mise à jour le 15.10.2017 : des banderoles anti-camions à l'entrée de Nogaro (voir article : <https://lejournaldugers.fr/article/22884-nogaro-des-banderolles-anti-camions>)**

Christian Clayzac, conseiller municipal jusqu'en 2014, ancien directeur général des services de la commune, écrit au préfet et au Conseil général une lettre ouverte pour exprimer son ras-le-bol et « pour que les Nogaroliens sachent que l'on se moque de nous ». Car ils ne connaissent pas tous l'histoire des promesses et des études qui devaient aboutir à construire un contournement de Nogaro pour les poids lourds (PL) ou à leur interdire la traversée de la ville.

Christian Clayzac est un homme calme et affable : qu'est-ce donc qui l'émeut au point de l'inciter à écrire publiquement au préfet et au Conseil départemental ?

Tout simplement la rage de voir que rien ne se passe depuis plus de 25 ans que le sujet est sur la table :

- abandonné, le projet de contournement pour lequel, avant 1985, l'État avait acquis des terrains et des maisons, refusé des permis de construire ; tout cela sur le tracé de contournement prévu dans le plan d'occupation des sols de Nogaro qui a été annulé,
- perdue dans les oubliettes la réponse à la question posée au préfet et au Conseil départemental sur la possibilité d'interdire le trafic PL à travers Nogaro.

Ne nous méprenons pas, cet état d'esprit est très répandu dans Nogaro et les Nogaroliens sont sous pression : pollution, nuisances, sécurité, impossibilité de vendre un bâtiment en bordure du passage des PL, ce sont des thèmes discutés en permanence.

### Lettre ouverte de Christian Clayzac au préfet et aux élus département

Histoire de poids lourds à Nogaro

### Les nuisances et effets divers

Le constat : pollutions atmosphérique et sonore, insécurité permanente, la RD931 non-adaptée, un entretien technique et financier démesuré pour le Conseil départemental, un marché immobilier négatif pour les riverains etc., etc.

### Petit rappel

Bien avant 1985, figurait dans le POS (plan d'occupation des sols) de la ville de Nogaro une déviation poids lourds semi-urbaine : des terrains et deux maisons acquises et démolies par L'État, mais également des permis de construire refusés...tout ça pour rien !

En 2005, le POS communal est remplacé par un PLU (plan local d'urbanisme). Avec projets d'aménagements et développement durable. L'État, gestionnaire à l'époque de la RN 124 (qui deviendra la RD 931) interrogé sur cette déviation, demande à la commune de ne pas la faire figurer sur le PLU ! Et pour cause : dès le 23 décembre 2005, l'État déclassé la RN 124, pour partie, en RD 931, donc à la charge du département.

S'il est vrai que depuis, des études et projets de contournement de Nogaro ont vu le jour, nous sommes, aux portes de 2018, à la case départ.

### La situation

La partie ouest des Landes jusqu'à Mont-de-Marsan et la partie est du Gers entre Auch et Toulouse est en 2 x2 voies, ce qui favorise le passage et on peut penser que le projet de déviation de Gimont, enfin acté, le favorisera encore plus.

Sauf que la RD 6 au sud et la RD 931 au nord ne sont pas adaptées aux PL sur ce passage. Par contre, depuis peu, ce trafic de transit est dévié sur la RD 6 aux Arbouts (1) : tant mieux pour les communes du Houga, de Perchède et de Magnan. Les PL sont dirigés vers Aire-sur-l'Adour pour finalement revenir sur Nogaro, en un trajet depuis lors partiellement sécurisé, mais toujours au détriment des Nogaroliens.

### **Voici ce que dit une enquête du Conseil départemental en mars 2014**

5 000 véhicules traversent chaque jour Nogaro ! Dont 800 PL dans les deux sens...Et quand on connaît l'infrastructure de la ville, on peut parler de miracle, mais avec, quand même, quelques accidents (2).

Précisons que 80 % du trafic est en transit (dixit l'enquête) :

- dont une première moitié - 40 % - correspond à des échanges internationaux originaires du sud de l'Europe (environ 34 % vers l'Italie et la Région Paca, 8 % vers la Haute-Garonne),
- l'autre moitié (40%) correspond à un trafic originaire de l'ancienne Région Aquitaine à destination, pour 15,5 % de l'ancienne Région Midi-Pyrénées hors Gers, pour 11 % des Régions Paca et Rhône-Alpes et pour 10 % de l'Italie.

### **Conclusions**

61 % de ce trafic est à destination des Régions Paca et Rhône-Alpes et de l'Italie et seulement 8 % de la Haute-Garonne !!!

Donc, les PL en transit international, essentiellement espagnols et portugais, préfèrent assurer la liaison Bayonne-Toulouse par la RN124 et la RD931, donc par Nogaro. Alors que l'A64 (à péage), s'offre à eux : elle est directe de Bayonne à Toulouse et incontestablement plus adaptée à supporter ce trafic.

### **Les questions**

Comment peut-on encore, à ce jour, autoriser ces PL à emprunter ces axes non-adaptés, alors qu'ils ont devant eux un « boulevard » avec l'autoroute ?

Récemment, en juin 2016, lors de la réunion délocalisée à Nogaro du Conseil départemental (CD), le sujet a été évoqué, après que - dans la presse - le maire de Nogaro se soit rappelé au bon souvenir du CD (initiative que j'approuve). Mais en quoi ce qui a été dit à cette réunion donne-t-il de l'espoir aux Nogaroliens et aux habitants des alentours ? La question se pose, car, ce jour-là, nos chers élus s'empressent de rappeler tout bonnement que « l'on ne peut, sur un simple claquement de doigts, imposer aux PL d'éviter l'itinéraire qui passe par Nogaro ».

De plus, c'est le préfet qui détient les pouvoirs de police de la circulation. Et construire une déviation pour contourner Nogaro coûterait entre 18 et 20 millions d'euros... C'est sans doute vrai, mais quelle nouvelle !

Devenons sérieux, car après la longue suite de réunions sur ce sujet, on ne peut plus laisser répéter cela. Les Nogaroliens ont fait preuve de patience :

- en 13 ans avec le Conseil Départemental et
- en plus de 25 ans avec l'État !

### **Des solutions ?**

Peut-on penser qu'il serait plus judicieux de cesser de dépenser l'argent public en études utopiques du contournement de Nogaro et, en revanche, de s'attacher à la démarche administrative d'interdiction de ce trafic international pour les PL de plus de 7,5 tonnes sur les tronçons d'itinéraires indiqués ? Démarche qui aurait dû être engagée depuis tout ce temps ?

Rappelons que cette démarche a été réussie par les départements de la Gironde et des Landes pour leurs routes départementales parallèles proches des autoroutes A63 et A65 dans leur secteur. Mais il s'agit sans doute d'une toute autre situation ?

Bien sûr, cette solution satisferait les Nogaroliens pour les nuisances, la sécurité, les finances du département - donc les nôtres. Ce serait une solution pour un réseau qui ne supporte plus ce trafic. Et peut-être qu'une partie du commerce nogarolien y serait plus favorable qu'à un contournement.

Si donc, vous empêchez le passage de ce trafic international de plus de 7,5 t, la vie sera plus agréable pour beaucoup d'entre nous. Et si cette démarche administrative n'est pas compatible avec la législation (certains arrêtés de nos voisins, attaqués par la Fédération des transporteurs, ayant été retoqués par le tribunal administratif (mais pas tous), on peut penser que l'on a perdu beaucoup de temps. À plus forte raison si cette démarche administrative n'est pas envisageable.

Sinon, c'est le statu quo ! Les transporteurs continuent à emprunter, au mépris du danger et des nuisances, des itinéraires non-adaptés mais constamment entretenus aux frais des contribuables, ils peuvent contester les arrêtés - en toute légalité - et donc refuser d'emprunter les itinéraires de délestage.

Le contournement ou l'interdiction du transit international, l'un ou l'autre est vraiment indispensable. On l'espère depuis trop longtemps. L'absence de propositions-solutions concrètes depuis 1985 est inquiétante.

Ne jouez plus avec la patience, la santé et la sécurité des Nogaroliens !

Cette lettre a pour seul but de replacer la situation dans son cadre historique. Car, même si l'on peut comprendre les difficultés de gestion financière de l'État et des collectivités publiques, la réflexion a des limites dans le temps.

Moi qui suis né en bordure de cette RN124, je perdrai sans doute mon dernier souffle dans le grondement de ce trafic.

(1) Croisement de la route du Houga et de celle de Bordeaux-Pau (NDLR). (2) Dernière alerte : une voiture enfoncée par un PL devant les arènes au début d'octobre 2017 (NDLR).



Avenue des Pyrénées



Place Jeanne-d'Arc



Place Jeanne-d'Arc



Place Jeanne-d'Arc



Place Jeanne-d'Arc



Devant les arènes où un accident a eu lieu récemment (PL contre VL)



A l'entrée de la place des Cordeliers



A l'entrée de la place des Cordeliers